



Conseil Municipal

Séance Ordinaire du Lundi 23 Septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois septembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy GENET.

Présents : Guy GENET - Gérard BAKINN - Jacques DECHENAUX - Yasmine GONAY - Jean-Marc GRAND - Sarine VELLA - Daniel SUAREZ - Colette ROULLET – Fabien MYLY - François FASCIAUX - Céline DI DOMENICO - Didier JUAREZ - Cécilia BOURGIN – Karine REGOBIS - Sébastien GRIVEL – Sylvain GARREAU – Gaëlle FAOU – Florence SCHAMBEL - Serge SANTARELLI - Séverine GALBRUN - Claude CHALVIN – Guillaume CARASSIO – Céline GRANGÉ

Procurations : Anne-Sophie DESOBLIN-RUELLE à Yasmine GONAY
Nathalie CHEVALIER à Gérard BAKINN
Michelle NOWAKOWSKI à Jean-Marc GRAND
Patrick LOMBARD à Jacques DECHENAUX
Karine MAURINAUX à Serge SANTARELLI
Christian GIRAUD à Florence SCHAMBEL

Secrétaire de séance : Cécilia BOURGIN

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 septembre 2024

Nombre de conseillers municipaux :
En exercice : 29
Présents : 23
Procurations : 06
Votants : 29

Le Quorum est atteint

Délibération n°2024/58

Adhésion au Groupe Fermé d'Utilisateurs (GFU) Grenoble Alpes Métropole en vue d'optimiser les infrastructures et communications électroniques à très haut débit

Envoyé en Préfecture le

Publié le

Le présent acte est publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité et le rend exécutoire. Il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Objet : Adhésion au Groupe Fermé d'Utilisateurs (GFU) Grenoble Alpes Métropole en vue d'optimiser les infrastructures et communications électroniques à très haut débit

Grenoble-Alpes Métropole est propriétaire d'Installations de communications électroniques comprenant notamment des Infrastructures (locaux techniques, chambres de tirage, fourreaux...) et des équipements passifs (fibres optiques noires, boîtes de raccordement...).

Dans le cadre d'une approche coordonnée et mutualisée visant à relier en très haut débit les sites publics métropolitains et communaux entre eux, la Métropole, par délibération du 27 mai 2016, a créé un Groupe Fermé d'Utilisateurs. En y adhérant par convention, les communes ont la possibilité de s'appuyer sur les installations métropolitaines ainsi que sur celles déployées à leur initiative en vue de constituer un réseau métropolitain permettant d'optimiser les communications électroniques entre les différents sites du bloc communal.

L'adhésion au Groupe Fermé d'Utilisateurs doit permettre de :

- Poursuivre le raccordement de sites communaux en très haut débit,
- Assurer la maintenance et l'exploitation de l'ensemble des infrastructures déployées.

Les mises à disposition réciproques des éléments de réseaux se font dans le cadre d'une convention cadre à travers des bons d'engagement et des bons de livraison pour les éléments de réseaux concernés.

La commune de Vif souhaite pouvoir s'appuyer sur ce dispositif pour raccorder en très haut débit l'Hôtel de Ville à ce réseau ainsi que pour poursuivre le raccordement des différents sites communaux.

Il est entendu que Grenoble Alpes Métropole, au titre de l'aménagement numérique du territoire d'une part et afin d'encourager la dynamique en matière de mutualisation des outils numériques d'autre part, prendra à sa charge 50% de l'enveloppe financière relative à l'installation d'un point de présence public sur la commune et au raccordement de l'Hôtel de Ville.

Il est proposé au Conseil municipal d'adhérer au Groupe Fermé d'Utilisateurs Grenoble – Alpes Métropole et de valider le programme des raccordements.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5217-2 et L. 1425-1 ;

Vu l'article L. 32 du Code des Postes et des Communications Électroniques ;

Vu l'avis de la Commission « Budget, Finances, Personnel, Affaires générales et Police Municipale » en date du 9 septembre 2024 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

- **D'ADHÉRER** au Groupe Fermé d'Utilisateurs Grenoble-Alpes Métropole ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence son suppléant, à signer avec la Métropole la convention qui précise les engagements respectifs des Parties dans le cadre du Groupe Fermé d'Utilisateurs Grenoble-Alpes Métropole ainsi que toutes les pièces consécutives à l'exécution de la convention ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence son suppléant, à signer les bons d'engagement et de livraison pour les raccordements prévus sur 2024, pour un reste à charge

pour la commune de 7 415,14 € TTC en investissement et de 53,61 € TTC de maintenance annuelle, ainsi que toutes les pièces liées à l'exécution et à la réception de ces infrastructures

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence, son suppléant, de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

ANNEXE(S) :

Convention du GFU Grenoble Alpes Métropole

Fait et délibéré à VIF, les jours mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance

Le Maire

Cécilia BOURGIN

Guy GENET

RESULTAT DU VOTE : Unanimité